



## Commission Régionale Juridique

### POLE REGLEMENT ET CONTENTIEUX

Saison 2021/2022

#### REUNION DU 01 SEPTEMBRE 2021

Présents : Didier BARDET – Daniel CHOMETTE - Jean Pierre CIESIELSKI - Bernard COLMANT - Michel CORNIAUX  
– Daniel SION – Michel VANNESTE  
Excusé : Dominique HARY

---

#### **COUPE DE FRANCE**

##### **Rencontre LIBERCOURT AFC – HABARCQ CS du 29/08/2021**

COURRIEL du 27/08/2021 de LIBERCOURT AFC informant qu'il ne pourra pas recevoir HABARCQ CS

La commission déclare LIBERCOURT AFC forfait.

LIBERCOURT AFC - HABARCQ CS score 0 - 3.

Amende de 100 euros à LIBERCOURT AFC

HABARCQ CS qualifié

##### **Rencontre BREMES RC – EPERLECQUES CA du 29/08/2021**

COURRIEL du 27/08/2021 de BREMES RC informant qu'il ne pourra pas recevoir EPERLECQUES CA

La commission déclare BREMES RC forfait.

BREMES RC – EPERLECQUES CA score 0 - 3.

Amende de 100 euros à BREMES RC

EPERLECQUES CA qualifié

##### **Rencontre CREMAREST AS – ETAPLES AFHV du 29/08/2021**

COURRIEL du 26/08/2021 de CREMAREST AS informant qu'il ne pourra pas recevoir ETAPLES AFHV

La commission déclare CREMAREST AS forfait.

CREMAREST AS – ETAPLES AFHV score 0 - 3.

Amende de 100 euros à CREMAREST AS

ETAPLES AFHV qualifié

##### **Rencontre LOTTINGHEN RC – OSTROHOVE RC du 29/08/2021**

COURRIEL du 27/08/2021 de LOTTINGHEN RC informant qu'il ne pourra pas recevoir OSTROHOVE RC

La commission déclare LOTTINGHEN RC forfait.

LOTTINGHEN RC – OSTROHOVE RC score 0 - 3.

Amende de 100 euros à LOTTINGHEN RC

OSTROHOVE RC qualifié

##### **Rencontre HAUTMONT UNICITE FC – AUNELLE FC du 29/08/2021**

COURRIEL du 27/08/2021 de HAUTMONT UNICITE FC informant qu'il ne pourra pas recevoir AUNELLE FC

La commission déclare HAUTMONT UNICITE FC forfait.

HAUTMONT UNICITE FC – AUNELLE FC score 0 - 3.

Amende de 100 euros à HAUTMONT UNICITE FC

AUNELLE FC qualifié

##### **Rencontre SAINT FOLQUIN FC – MONS EN BAROEUL AC du 29/08/2021**

COURRIEL du 23/08/2021 de SAINT FOLQUIN FC informant qu'il ne pourra pas recevoir MONS EN BAROEUL AC

La commission déclare SAINT FOLQUIN FC forfait.  
SAINT FOLQUIN FC – MONS EN BAROEUL AC score 0 - 3.  
Amende de 100 euros à SAINT FOLQUIN FC  
MONS EN BAROEUL AC qualifié

**Rencontre WILLEMS AS – LILLE WAZEMMES JS du 29/08/2021**

COURRIEL du 27/08/2021 de WILLEMS AS informant qu'il ne pourra pas recevoir LILLE WAZEMMES JS  
La commission déclare WILLEMS AS forfait.  
WILLEMS AS – LILLE WAZEMMES JS score 0 - 3.  
Amende de 100 euros à WILLEMS AS  
LILLE WAZEMMES JS qualifié

**Rencontre ERQUINGHEM CS – ROSENDAEL FC du 29/08/2021**

COURRIEL du 27/08/2021 de ERQUINGHEM CS informant qu'il ne pourra pas recevoir ROSENDAEL FC  
La commission déclare ERQUINGHEM CS forfait.  
ERQUINGHEM CS – ROSENDAEL FC score 0 - 3.  
Amende de 100 euros à ERQUINGHEM CS  
ROSENDAEL FC qualifié

**Rencontre WORMHOUT ES – BAISIEUX PATRO AS du 29/08/2021**

COURRIEL du 24/08/2021 de WORMHOUT ES informant qu'il ne pourra pas recevoir BAISIEUX PATRO AS  
La commission déclare WORMHOUT ES forfait.  
WORMHOUT ES – BAISIEUX PATRO AS score 0 - 3.  
Amende de 100 euros à WORMHOUT ES  
BAISIEUX PATRO AS qualifié

**Rencontre WAHAGNIES FC – HOUTKERQUE FC du 29/08/2021**

COURRIEL du 24/08/2021 de HOUTKERQUE FC informant qu'il ne pourra pas se déplacer à WAHAGNIES FC  
La commission déclare HOUTKERQUE FC forfait.  
WAHAGNIES FC – HOUTKERQUE FC score 3 - 0.  
Amende de 100 euros à HOUTKERQUE FC  
WAHAGNIES FC qualifié

**Rencontre TOUFFLERS AF – ENNEVELIN AVELIN E du 29/08/2021**

COURRIEL du 26/08/2021 de ENNEVELIN AVELIN E informant qu'il ne pourra pas se déplacer à TOUFFLERS AF  
La commission déclare ENNEVELIN AVELIN E forfait.  
TOUFFLERS AF – ENNEVELIN AVELIN E score 3 - 0.  
Amende de 100 euros à ENNEVELIN AVELIN E  
TOUFFLERS AF qualifié

**Rencontre BURY OC – LIEUVILLERS US du 29/08/2021**

COURRIEL du 25/08/2021 de BURY OC informant qu'il fait forfait général pour la saison 2021-2022  
La commission déclare BURY OC forfait.  
BURY OC – LIEUVILLERS US score 0 - 3.  
Amende de 100 euros à BURY OC  
LIEUVILLERS US qualifié

**Rencontre MACHEMONT US – TILLE FC du 29/08/2021**

COURRIEL du 15/08/2021 de MACHEMONT US informant qu'il ne pourra pas recevoir TILLE FC  
La commission déclare MACHEMONT US forfait.  
MACHEMONT US – TILLE FC score 0 - 3.  
Amende de 100 euros à MACHEMONT US  
TILLE FC qualifié

**Rencontre ROCHY CONDE AS – LES AGEUX FR du 29/08/2021**

COURRIEL du 27/08/2021 de ROCHY CONDE AS informant qu'il ne pourra pas recevoir LES AGEUX FR  
La commission déclare ROCHY CONDE AS forfait.  
ROCHY CONDE AS – LES AGEUX FR score 0 - 3.  
Amende de 100 euros à ROCHY CONDE AS  
LES AGEUX FR qualifié

**Rencontre MONTMACQ AS – NOAILLES CAUVIGNY AS du 29/08/2021**

COURRIEL du 26/08/2021 de MONTMACQ AS informant qu'il ne pourra pas recevoir NOAILLES CAUVIGNY AS  
La commission déclare MONTMACQ AS forfait.  
MONTMACQ AS – NOAILLES CAUVIGNY AS score 0 - 3.  
Amende de 100 euros à MONTMACQ AS  
NOAILLES CAUVIGNY AS qualifié

**Rencontre ROZOY US – MARTIGNY AS du 29/08/2021**

COURRIEL du 28/08/2021 de MARTIGNY AS informant qu'il ne pourra pas se déplacer à ROZOY US  
La commission déclare MARTIGNY AS forfait.  
ROZOY US – MARTIGNY AS score 3 - 0.  
Amende de 100 euros à MARTIGNY AS  
ROZOY US qualifié

**Rencontre DOURGES AAE – LIEVIN USA du 29/08/2021**

COURRIEL du 27/08/2021 de DOURGES AAE informant qu'il ne pourra pas recevoir LIEVIN USA  
La commission déclare DOURGES AAE forfait.  
DOURGES AAE – LIEVIN USA score 0 - 3.  
Amende de 100 euros à DOURGES AAE  
LIEVIN USA qualifié

**Rencontre COJEUL OC – LOISON AS du 29/08/2021**

COURRIEL du 27/08/2021 de COJEUL OC informant qu'il ne pourra pas recevoir LOISON AS  
La commission déclare COJEUL OC forfait.  
COJEUL OC – LOISON AS 0 - 3.  
Amende de 100 euros à COJEUL OC  
LOISON AS qualifié

**Rencontre SAMER RC – VIEIL MOUTIER ASL du 29/08/2021**

COURRIEL du 28/08/2021 de VIEIL MOUTIER ASL informant qu'il ne pourra pas se déplacer à SAMER RC  
La commission déclare VIEIL MOUTIER ASL forfait.  
SAMER RC – VIEIL MOUTIER ASL 3 - 0.  
Amende de 100 euros à VIEIL MOUTIER ASL  
SAMER RC qualifié

**Rencontre LILLE BOIS BLANC RC – GRANDE SYNTHE ASA du 29/08/2021**

Absence de l'équipe de LILLE BOIS BLANC RC à l'heure du coup d'envoi.  
La commission déclare LILLE BOIS BLANC RC forfait.  
LILLE BOIS BLANC RC – GRANDE SYNTHE ASA 0 - 3.  
Amende de 100 euros à LILLE BOIS BLANC RC  
GRANDE SYNTHE ASA qualifié

**Rencontre CAMIERS AL – MONTREUIL US du 29/08/2021**

COURRIEL du 27/08/2021 de CAMIERS AL informant qu'il ne pourra pas recevoir MONTREUIL US  
La commission déclare CAMIERS AL forfait.  
CAMIERS AL – MONTREUIL US 0 - 3.  
Amende de 100 euros à CAMIERS AL

MONTREUIL US qualifié

**Rencontre CAYEUX SUR MER SC – LIGNIERES US du 29/08/2021**

COURRIEL du 28/08/2021 de CAYEUX SUR MER SC informant qu'il ne pourra pas recevoir LIGNIERES US  
La commission déclare CAYEUX SUR MER SC forfait.

CAYEUX SUR MER SC – LIGNIERES US 0 - 3.

Amende de 100 euros à CAYEUX SUR MER SC

LIGNIERES US qualifié

Courriel de LIGNIERES US transmis au comité de gestion pour avis.

**Rencontre SPYCKER AC – HOYMILLE ASC du 29/08/2021**

Absence de l'équipe de HOYMILLE ASC à l'heure du coup d'envoi.

La commission déclare HOYMILLE ASC forfait.

SPYCKER AC – HOYMILLE ASC 3 - 0.

Amende de 100 euros à HOYMILLE ASC

SPYCKER AC qualifié

**Rencontre DOUCHY FC – HAVELUY JS du 29/08/2021**

COURRIEL du 27/08/2021 de HAVELUY JS informant qu'il ne pourra pas se déplacer à DOUCHY FC

La commission déclare HAVELUY JS forfait.

DOUCHY FC – HAVELUY JS 3 - 0.

Amende de 100 euros à HAVELUY JS

DOUCHY FC qualifié

**Rencontre AVESNELLES JS – RECQUIGNIES AS du 29/08/2021**

Match arrêté pendant le temps additionnel de la seconde période. Dossier transmis à la commission régionale de discipline pour suite à donner.

**Rencontre NOINTEL FC – PLESSIS BRION US du 29/08/2021**

Match arrêté à la 87<sup>ème</sup> minute. Dossier transmis à la commission régionale de discipline pour suite à donner.

**Rencontre ST OLLE O – SAULZOIR FC du 29/08/2021**

La commission,

Considérant le joueur LEBLANC Clément licence n°2544420173 de SAULZOIR FC, suspendu de 8 matchs fermes à compter du 19/10/2020,

Considérant la remise de 6 matchs accordée par le COMEX, la commission dit que le joueur LEBLANC Clément ne pouvait ni participer à la rencontre en rubrique ni figurer sur la feuille de match (art 226 des RG de la FFF), voir modalité de purge des suspensions.

Donne match perdu par pénalité à SAULZOIR FC, pour en reporter le bénéfice à ST OLLE O. Score 3 - 0.

Inflige au joueur LEBLANC Clément licence n°2544420173, en application de l'article 133 des Règlements Particuliers de la LFHF et 226.4 des Règlements Généraux de la FFF, 1 match de suspension ferme à compter du lundi 06 novembre 2021 à 00h00,

Amende de 100 euros à SAULZOIR FC

ST OLLE O qualifié

**Rencontre PRECY RC - RESSONS ST du 29/08/2021**

Réclamation d'après match de RESSONS ST sur le pass sanitaire. Confirmées, recevables.

Considérant qu'aucune réserve n'a été formulée avant la rencontre,

Considérant que les réclamations d'après match ne concernent que la mise en cause de la qualification et/ou la participation exclusivement des joueurs,

Dit que la réclamation est non fondée.

Score acquis sur le terrain. Score 1 – 1. 5 tirs au but à 4.

Droits conservés

PRECY RC qualifié

### **Rencontre BLERANCOURT CS – VALLEE AILETTE US du 29/08/2021**

Réclamation d'après match de VALLEE AILETTE US sur la numérotation d'un joueur. Confirmées, recevables.  
Considérant que les réclamations d'après match ne concernent que la mise en cause de la qualification et/ou la participation exclusivement des joueurs,

Dit que la réclamation est non fondée.

Score acquis sur le terrain. Score 0 - 0. 4 tirs au but à 3.

Droits conservés

BLERANCOURT CS qualifié

### **Rencontre TUPIGNY AS – LESDINS FC du 29/08/2021**

Observations d'après match de TUPIGNY AS sur la participation et la qualification du joueur SACKO Ibrahima licence n°2543540406 du club de LESDINS FC pour le motif : licence non enregistrée dans les temps.

Confirmées, recevables.

Considérant, après contrôle, que le joueur concerné, date d'enregistrement 25/08/2021, n'était pas qualifié pour participer à la rencontre.

TUPIGNY AS bat LESDINS FC par pénalité. Score 3 – 0.

Droits remboursés

TUPIGNY AS qualifié

### **Rencontre LA NEUVILLE EN HEZ – BREUIL LE SEC US du 29/08/2021**

Observations d'après match de BREUIL LE SEC US sur la date de validation du numéro 10 de la NEUVILLE EN HEZ Mr GOMES CARVALHO Emerito licence n°2545375458 du club de LA NEUVILLE EN HEZ pour le motif : licence validée le 27/08/2021 au lieu du 24/08/2021. Confirmées, recevables.

Considérant, après contrôle, que le joueur concerné, date d'enregistrement 27/08/2021, n'était pas qualifié pour participer à la rencontre.

BREUIL LE SEC US bat LA NEUVILLE EN HEZ par pénalité. Score 3 – 0.

Droits remboursés

BREUIL LE SEC US qualifié

### **Rencontre Ste EMILIE EPEHY ES – ROISEL US du 29/08/2021**

Réserves d'avant match de ROISEL US sur la qualification et/ou la participation du joueur Romain BANSE du club de Ste EMILIE EPEHY LE RONSS pour le motif : le joueur est en état de suspension au jour de la présente rencontre. Confirmées, recevables.

Réserves d'avant match de ROISEL US sur la qualification et/ou la participation des joueurs Dimitri CASSEL, Romain BANSE, Yoan HENON, Aymeric CASSEL, Alexandre GRESPINET, Maxime TOURNEUR, David DARRAS, Benjamin LAUDE, Théo JOSSE, Florian FAGNON, Dylan DABLEMONT, Eric LECOIN, Loic MORA, Fabien SELLIER, Grégory HENON, Pascual MARTINEZ, Jean Baptiste LALISSE du club de Ste EMILIE EPEHY LE RONSS pour le motif : licences enregistrées moins de 4 jours francs avant le jour de la présente rencontre. Confirmées, recevables.

Considérant, pour la première réserve, que le joueur n'était plus sous le coup d'une suspension, remise de 6 matchs accordée par le COMEX,

Considérant, pour la seconde réserve, et après contrôle que tous les joueurs étaient qualifiés pour participer à la rencontre.

Résultat acquis sur le terrain. Score 6 – 0.

Droits conservés (à hauteur de 100 euros, 2 réserves).

Ste EMILIE EPEHY ES qualifié

### **Rencontre LICOURT ES – SAILLY SAILLISEL US du 29/08/2021**

Réclamation d'après match de LICOURT ES sur le nombre de mutés composant l'équipe de SAILLY SAILLISEL US, 7 au lieu de 6. Confirmées, recevables.

Considérant le courrier du club de SAILLY SAILLISEL US qui précise que le club n'a fait jouer que 6 joueurs mutés, le 7<sup>ème</sup> figure sur la feuille de match mais n'a pas participé,  
Considérant que le joueur BONNIERE Enzo figure sur la feuille de match mais la mention n'a pas participé y figure,  
En application de l'article 91 du RP de la LFHF, dit que la réclamation est non fondée.  
Résultat acquis sur le terrain. Score 0 – 2.  
Droits conservés  
SAILLY SAILLISEL US qualifié.

**Rencontre LILLE AFS DE GUINEE – METEREN FC du 29/08/2021**

Réclamation d'après match de LILLE AFS GUINEE sur 4<sup>ème</sup> changement de joueur. Confirmées, recevables.  
Considérant qu'aucune réserve administrative ou technique n'a été posée lors de la rencontre,  
Considérant le rapport de l'arbitre de la rencontre,  
Considérant que les réclamations d'après match ne concernent que la mise en cause de la qualification et/ou la participation exclusivement des joueurs,  
Dit que la réclamation est non fondée.  
Score acquis sur le terrain. Score 1 - 1. 5 tirs au but à 6.  
Droits conservés  
METEREN FC qualifié

A l'exception des décisions à caractère disciplinaire qui relèvent des procédures particulières figurant au Règlement Disciplinaire, les clubs peuvent faire appel devant les organismes suivants qui jugent en dernier ressort :

- Organe d'appel de la Ligue régionale pour les décisions des Commissions régionales compétentes concernant les six premiers tours,
- à partir du 7<sup>ème</sup> tour :
- Commission d'Appel de la Ligue du Football Amateur ou Commission Supérieure d'Appel pour les décisions des Commissions Centrales relevant de leur domaine de compétence.

Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutefois, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

Le président de séance  
B. COLMANT